

[Communication de la rédaction]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 46

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a été, par une circonstance particulière du rite musulman, beaucoup plus considérable que les années précédentes. On n'évalue pas à moins de 200,000 le nombre des individus de tout âge et de tout sexe venus des divers pays mahométans pour accomplir les cérémonies consacrées; et le chiffre des moutons et chameaux égorgés, dont les débris restent abandonnés sur le sol, dépasse un million. Il n'est pas étonnant que cette agglomération d'êtres humains, et cette énorme quantité de substances animales en décomposition, aient développé dans des proportions exceptionnelles les conditions d'insalubrité que rencontrent habituellement les pèlerins.

» D'un autre côté, il est à remarquer qu'autrefois le mouvement principal du pèlerinage s'effectuait par la voie de terre, et que la traversée du désert contribuait à améliorer l'état hygiénique des caravanes en isolant et dissipant les éléments morbides qu'elles transportaient. Aujourd'hui, grâce à la facilité et aux ressources de la navigation à vapeur, c'est par mer, et dans un très-court espace de temps, que s'accomplissent en majeure partie ces voyages, à l'aide de paquebots sur lesquels s'entassent par milliers les musulmans de toute nationalité. Cette accumulation, ainsi que la brièveté du trajet, est certainement une des causes qui contribuent le plus au développement de foyers épidémiques. — On comprend combien il importe que l'état sanitaire à bord des paquebots ne puisse être dissimulé, soit par le commandant de ces bâtiments, soit par les autorités qui prononcent l'admission en libre pratique. Il est permis de penser que si un régime d'observation et de surveillance avait existé au point de départ, et si des rapports exacts sur les cas de maladie survenus pendant les traversées avaient sollicité à temps la vigilance des intendances locales, on aurait pu éteindre ou isoler les foyers d'infection dont le rayonnement s'est successivement étendu à la Syrie, aux côtes de l'Asie Mineure et à une partie de l'Europe méridionale. — Il y aurait une véritable opportunité à provoquer la réunion, dans un bref délai, d'une conférence diplomatique où seraient représentées les puissances intéressées aux réformes que réclame l'organisation sanitaire en Orient. Les membres de cette conférence auraient particulièrement à examiner s'il ne serait pas nécessaire de constituer, aux points de départ et d'arrivée des pèlerins revenant de la Mecque, c'est-à-dire à Djeddah et à Suez, des administrations sanitaires ayant un caractère international qui assurât leur indépendance et donnât à leur contrôle toutes les garanties possibles de loyale impartialité.

— On lit au tome second des *Mémoires du docteur Antommarchi*, édition de Bruxelles, 1825, page 257 : « Il (*Hudson*, le géolier de l'île de *Sainte Hélène*) voulait s'assurer par lui-même que Napoléon était bien mort, que le corps qu'il voyait était bien celui de l'empereur. Il demandait aussi qu'on procédât à l'ouverture du cadavre, mais je lui observai qu'il y avait

trop peu de temps qu'il était sans vie; il n'insista pas. « Vous m'avez fait demander du plâtre pour prendre le masque du défunt; un de mes chirurgiens est fort habile dans ces sortes d'opérations, il vous aidera. » Je remerciai son Excellence; le moulage est une chose si facile que je pouvais me passer d'aide. Mais je manquais de plâtre; Madame Bertrand n'avait reçu, malgré ses instances, qu'une espèce de chaux. Je ne savais comment faire, lorsque le docteur Burton nous indiqua un gisement où se trouvait du gypse. Le contre-amiral donna aussitôt des ordres, une chaloupe mit à la mer et rapporta quelques heures après des fragments qu'on fit calciner. J'avais du plâtre, je moulai la figure et procédai à l'autopise. »

Suit un détail minutieux des dimensions du cadavre et particulièrement de la tête.

Le docteur *Antommarchi* avait donc le moule de la tête de l'empereur, et, rentré en France, il lui était facile de la couler en bronze. Mais il paraît que soit sous Louis XVIII, soit sous Charles X, il n'osa pas ou ne put réaliser son projet, et ce n'est qu'en 1833, sous le gouvernement constitutionnel de Louis-Philippe, qu'il le mit à exécution.

Trois exemplaires furent coulés; paraît-il et au quatrième le moule se brisa ou fut brisé.

Ce buste, en bronze, porte sur le côté droit, au bas du cou, la signature D^r F. ANTOMMARCHI; du côté gauche FONDU PAR L. RICHARD ET QUESNIL, A PARIS. Tout au bas, et au milieu, est un médaillon portant la tête de l'empereur couronnée de laurier, avec cette inscription; au-dessus: NAPOLÉON, EMPEREUR ET ROI; au-dessous: SOUSCRIPTION DU D^r ANTOMMARCHI, 1833.

On assure qu'un des exemplaires de ce buste a été rapporté d'Italie et appartient actuellement à la *bibliothèque impériale* de Paris, et qu'un second est à Londres; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y en a un qui est la propriété de M. le colonel fédéral *Adrien Veillard*, à Aigle, et que l'honorable colonel est assez aimable pour le faire voir aux amateurs. Un docteur-médecin en a pris les mesures et les a confrontées avec celles indiquées par le docteur Antommarchi, et il les a trouvées exactes. De plus, on y retrouve exactement l'expression de la figure, telle que l'a dépeinte le médecin de l'empereur.

Nous conseillons aux amateurs d'œuvres d'art de mettre à contribution la complaisance de M. le colonel Veillard. (*Message des Alpes*).

Nous avons renvoyé au prochain numéro la suite de notre feuilleton, sur *Bernard de Menthon*, pour faire place à l'intéressant article de M. le professeur Nessler, sur le tableau de notre illustre compatriote Gleyre.

L. MONNET; — S. CUÉNOUD.